

2019-2020

Retour sur l'inspection professionnelle

Faits saillants et analyse



À propos du comité d'inspection professionnelle

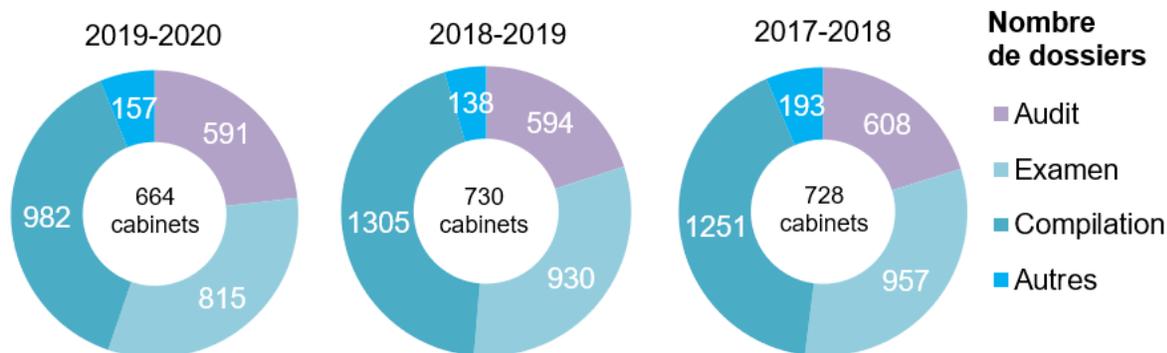
La mission première du comité d'inspection professionnelle (CIP) est de protéger le public en s'assurant que les CPA du Québec respectent les plus hauts standards de qualité. Chaque visite est l'occasion d'accompagner les membres dans leur quête de l'excellence et de les aider à mieux se conformer aux normes de la profession tout en perfectionnant leurs méthodes de travail.

À ce titre, le comité d'inspection professionnelle (le comité) a dressé un bilan annuel des résultats de l'inspection comportant :

- ✓ Les faits saillants des résultats de l'inspection 2019-2020;
- ✓ Une analyse des éléments à améliorer;
- ✓ Des conseils pratiques;
- ✓ Des outils pour vous aider dans votre engagement envers l'excellence.

Portée des inspections 2019-2020

Au cours de la période d'inspection 2019-2020, 664 cabinets ont été inspectés, comparativement à 730 cabinets au cours de la période précédente¹. Ce nombre varie d'une année à l'autre en fonction du cycle d'inspection et du type de clientèle des cabinets inspectés.



Sélection des dossiers inspectés

Une sélection orientée vers les dossiers représentant un plus grand risque sur les plans de la protection du public et de la qualité du travail permet d'effectuer une inspection plus approfondie sur les transactions plus complexes, sur les sujets jugés susceptibles de poser des difficultés en pratique ou sur les secteurs d'activités commandant des connaissances particulières du professionnel en exercice.

Tous les dossiers réalisés au cours d'un même cycle d'inspection sont sujets à l'inspection. Ainsi, des dossiers réalisés au cours des trois ou quatre dernières années peuvent être sélectionnés.

¹ La population dont il est question dans ce tableau comprend toutes les unités de pratique inspectées au cours de l'exercice. Le nombre d'unités pour lesquelles la décision a été ratifiée en 2019-2020 s'élève à 632 (687 en 2018-2019).

Bilan des résultats de l'inspection

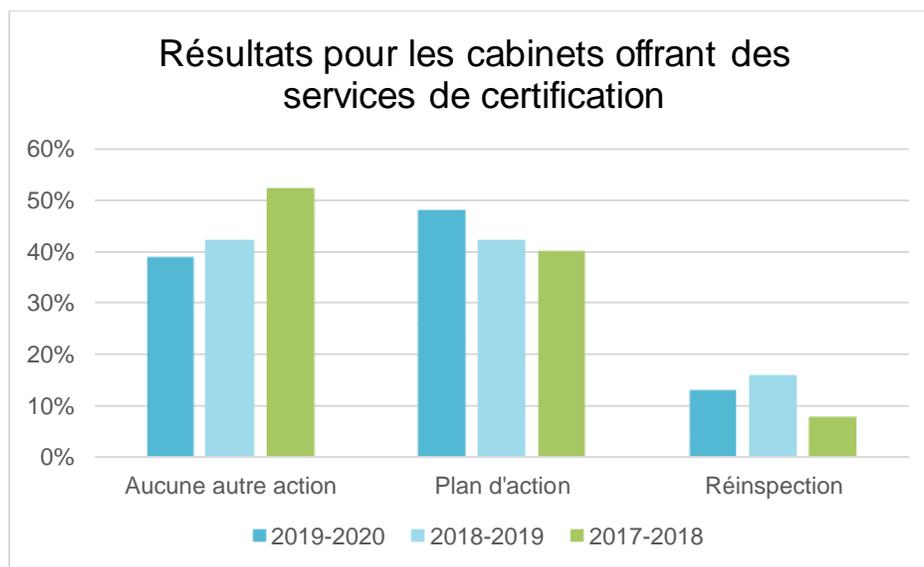
Parmi l'ensemble des cabinets inspectés, 92 % ont satisfait aux exigences du programme d'inspection professionnelle, comparativement à 91 % au cours de la période précédente.

Le taux de conformité aux exigences du programme de surveillance par type de cabinet est de :

- 99 % (98 % en 2018-2019) pour les 252 cabinets (239 en 2018-2019) offrant uniquement des services de compilation ou d'autres services;
- 87 % (84 % en 2018-2019) pour les 412 cabinets (491 en 2018-2019) offrant des services de certification.

Parmi les cabinets offrant des services de certification :

- 39 % ont pleinement satisfait aux exigences (42 % en 2018-2019);
- 48 % ont nécessité un plan d'action (42 % en 2018-2019);
- 13 % n'ont pas satisfait aux exigences (16 % en 2018-2019).



Sommaire des éléments à améliorer

Plusieurs constatations figurent de manière récurrente dans les rapports d'inspection. Le comité présente dans ce bilan les lacunes ayant la plus grande incidence sur la qualité du travail et qui ont généralement mené à la conclusion que le cabinet inspecté ne satisfaisait pas aux exigences ou qu'un plan d'action était requis. Le comité continuera de travailler de concert avec ses collaborateurs, notamment ceux de la formation continue, en vue d'évaluer comment aider les membres à remédier aux lacunes relevées.

Comptabilité financière

Le comité est particulièrement sensible aux questions en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière puisqu'une déficience importante peut entraîner la publication d'états financiers erronés ou trompeurs. Le comité demande que les professionnels en exercice soient particulièrement vigilants en présence des éléments suivants.

Transactions complexes ou non récurrentes

Dans ce contexte, les principaux défis rencontrés par les membres sont :

- L'identification de la problématique et l'évaluation du traitement comptable approprié;
- La conception de procédures adéquates permettant d'obtenir un niveau d'assurance suffisant en fonction du type de mission et du risque;

- Le manque d'expertise et l'absence de consultation des ressources disponibles (service de références techniques de l'Ordre des CPA du Québec, confrères et consœurs CPA, autres experts).

Constatation des produits

Les termes et les conditions des ententes avec les clients ne sont souvent pas bien documentés. Par conséquent, les méthodes comptables relatives à la constatation des produits ne sont pas suffisamment analysées, ce qui augmente le risque d'erreur, notamment dans les situations où la comptabilisation des produits ne s'arrime pas avec la livraison ou les paiements. Le professionnel en exercice doit s'assurer de recueillir suffisamment d'informations sur les contrats conclus avec les clients pour être en mesure de déterminer les termes et conditions qui pourraient avoir une incidence sur le montant des produits ou le moment de leur constatation. La compréhension des contrats de vente devrait comprendre, sans s'y limiter :

- La nature des livrables aux clients;
- La considération échangée (incluant des rabais et escomptes);
- Le transfert du droit de propriété (incluant les droits d'acceptation et de retour);
- Les modalités de livraison.

Lorsque ces éléments sont plus complexes, une consultation avec un expert devrait être considérée.

Comptabilisation d'actifs incorporels

Des déficiences relatives à la comptabilisation des actifs incorporels sont fréquemment soulevées. Dans de nombreuses situations, les critères de constatation n'avaient pas été correctement analysés ou identifiés, notamment :

- Des listes de clients non identifiées lors de la répartition du prix d'achat d'une entreprise;
- Des marques de commerce ou des listes de clients générées en interne constatées à titre d'actifs incorporels alors qu'un tel traitement n'est pas permis par le référentiel d'information financière applicable;
- Des dépenses de développement ne respectant pas les critères de constatation classées à titre d'actifs incorporels.

Le professionnel en exercice doit s'assurer que tout actif comptabilisé respecte les exigences de comptabilisation du référentiel d'information financière applicable. Des procédures de certification devraient donc être conçues pour relever les enjeux relatifs à leur comptabilisation.

Évaluation de la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation

Des lacunes sont fréquemment observées dans les dossiers lorsque les états financiers sont préparés selon le principe comptable de continuité d'exploitation malgré qu'il existe des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation :

- Non divulgation de ces incertitudes dans les notes aux états financiers et dans le rapport du professionnel en exercice;
- Absence de documentation des éléments probants ayant permis au professionnel en exercice de conclure qu'une telle divulgation n'est pas requise.

Pour remédier à ces lacunes, les professionnels en exercice devraient :

- Consigner au dossier l'évaluation des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités;
- Documenter les procédures mises en œuvre pour évaluer le plan d'action de la direction et sa faisabilité;
- Tirer une conclusion quant à savoir si les états financiers comportent des anomalies significatives en raison de la communication d'informations inadéquates au sujet d'une incertitude significative liée à la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Missions d'examen

Application de la norme NCME 2400 – Missions d'examen

Pour les cabinets inspectés en 2019-2020, il s'agissait de la première inspection professionnelle depuis l'entrée en vigueur de la norme canadienne de missions d'examen (NCME 2400).

Bien que la plupart des cabinets l'aient appliquée adéquatement, cette norme constitue toujours un défi important.

Dans certains cas, les membres n'avaient pas modifié de façon appropriée leurs procédures pour tenir compte des répercussions de la norme. Dans d'autres cas, la nature et l'étendue de la documentation requise étaient insuffisantes pour répondre aux exigences de la norme.

Les principales constatations visant spécifiquement les missions d'examen se regroupent selon les deux grandes catégories suivantes.

Les lacunes relevées dans les missions d'examen expliquent 60 % des inspections ne satisfaisant pas aux exigences du programme.

Compréhension de l'entité et de son environnement

L'obtention et la documentation de la compréhension de l'entité et de son environnement constitue une étape clé d'une mission d'examen réalisée en vertu de la NCME 2400. Cette compréhension doit être suffisamment détaillée pour permettre au professionnel en exercice d'évaluer adéquatement les secteurs susceptibles de comporter des anomalies significatives et de concevoir des procédures appropriées. Un manque de planification aura des répercussions directes sur la qualité de la mission, et donc sur les résultats de l'inspection.

RAPPEL

- Des demandes d'information et des procédures analytiques sont requises pour tous les secteurs importants des états financiers, y compris les transactions complexes et les informations à fournir.
- Lorsqu'un secteur susceptible de comporter des anomalies significatives est identifié, des procédures additionnelles doivent être effectuées à l'égard de ce secteur.

Dans les dossiers de missions d'examen des cabinets qui n'ont pas satisfait aux exigences du programme d'inspection, la documentation de la compréhension de l'entité est souvent limitée à quelques lignes et ne fait pas référence aux modalités des contrats conclus avec les clients, les fournisseurs et d'autres parties, ce qui est généralement nécessaire pour bien comprendre leur incidence sur la comptabilisation des transactions et pour cibler les secteurs susceptibles de comporter des anomalies significatives.

CONSEIL PRATIQUE

La documentation au dossier ne doit pas uniquement contenir une description de la méthode comptable utilisée, mais aussi une description de la façon dont cette méthode est appliquée et une conclusion sur le caractère approprié de cette méthode en fonction de la compréhension de l'entité, incluant les termes et conditions des ententes avec les clients et les fournisseurs.

Procédures analytiques

La mise en œuvre de procédures analytiques insuffisantes ou inadéquates sur les postes de l'état des résultats est à l'origine des lacunes suivantes, qui sont les plus courantes et les plus problématiques en examen :

- Faible corrélation établie entre les informations non financières recueillies à l'étape de la compréhension de l'entité et les variations des soldes aux états financiers;
- Peu ou pas de procédures analytiques réalisées pour une nouvelle entreprise parce qu'il n'existe aucune information comparative ou parce que le professionnel en exercice ne dispose que de peu d'informations sur le secteur;
- Explications limitées dans le cas d'entreprises qui évoluent dans des secteurs volatiles ou imprévisibles, comme le secteur de la construction;
- Analyse limitée des interdépendances entre les types d'opérations et les soldes de comptes.

CONSEILS PRATIQUES

- Le calcul d'une variation n'est pas suffisant en soi. Une explication soutenant la raisonnable du montant ou du solde du poste aux états financiers doit être documentée.
- Les explications reçues du client doivent être assez détaillées pour permettre au professionnel en exercice d'évaluer la raisonnable de la variation. Il peut donc être utile de les quantifier.

Pour être pertinentes et permettre d'évaluer s'il existe des indicateurs d'anomalies significatives, les procédures analytiques doivent à la fois être suffisamment précises et adaptées au contexte particulier de l'entreprise. Les ratios clés utilisés par l'entité comme indicateurs de performance peuvent fournir des indices importants sur les soldes qui gagneraient à être analysés conjointement.

La comparaison entre les résultats de l'exercice et ceux de l'exercice précédent est généralement insuffisante, à elle seule, pour conclure à la plausibilité des soldes, notamment quand cette comparaison n'est pas mise en relation avec les changements observés dans la nature des opérations de l'entité ou avec les tendances économiques de son secteur.

Lorsque les demandes d'informations et les procédures analytiques ne fournissent pas d'éléments suffisants, d'autres procédures doivent être effectuées. La mise en œuvre de certaines procédures s'apparentant à des procédures d'audit peut donc être nécessaire dans certaines situations.

Mission d'audit

Les lacunes observées dans les missions d'audit résultent souvent :

- d'une compréhension insuffisante de l'entité, de ses systèmes et de ses contrôles;
- d'une évaluation imprécise des risques d'anomalies significatives;
- de la mise en œuvre inadéquate ou incomplète de procédés clés en audit.

Des déficiences relevées à l'égard de certains aspects particuliers des missions d'audit sont également décrites ci-après.

Connaissances du professionnel en exercice dans des industries spécialisées

Réaliser une mission de certification à l'égard d'entités exerçant leurs activités dans des industries spécialisées requiert l'acquisition préalable d'une solide compréhension de ces industries, notamment des exigences légales ou règlementaires qui peuvent :

28 % des inspections comportant des lacunes importantes en audit sont causées par une mauvaise connaissance des secteurs spécialisés (garderies, notaires, coopératives, etc.).

- Avoir une incidence sur la présentation des informations financières;
- Accroître le risque inhérent à certains types de transactions;
- Rendre nécessaire la mise en œuvre de procédures d'audit spécifiques au secteur.

De manière générale, les constatations soulevées à l'égard des dossiers d'entités exerçant leurs activités dans des industries spécialisées étaient liées à la réalisation de procédures insuffisantes ou inappropriées à l'égard des produits ou des passifs, y compris les provisions.

Avant d'accepter un nouveau mandat, l'auditeur doit s'assurer qu'il a les compétences nécessaires ou qu'il peut être accompagné, à l'interne ou à l'externe, par un confrère qui détient cette expertise.

Audit des estimations comptables

L'audit d'estimations pose souvent un grand défi pour l'auditeur en raison de l'incertitude entourant les hypothèses et les jugements posés par la direction. De plus, le caractère prospectif des informations utilisées par l'entité dans son processus d'estimation complexifie leur validation.

Les types d'estimations suivantes soulèvent régulièrement des problématiques lors des inspections :

- L'évaluation des actifs identifiables acquis, des passifs repris et de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise lors d'un regroupement d'entreprises;
- Le pourcentage d'avancement des travaux pour la constatation des produits de contrats à long terme;
- La juste valeur des actifs nets et les flux de trésorerie futurs estimatifs utilisés pour le calcul des tests de dépréciation.

RAPPEL

Des changements importants ont été apportés à la NCA 540, *Audit des estimations comptables et des informations y afférentes*. La NCA révisée s'applique aux audits d'états financiers des périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2019. Ces changements toucheront tous les audits peu importe le type ou la taille de l'entité auditée.

L'auditeur doit s'assurer d'effectuer des procédures suffisantes pour valider les hypothèses de la direction, puisque ces dernières reposent sur des jugements qui pourraient être entachés d'un parti pris. L'utilisation des services d'un évaluateur ou d'un autre expert devrait être considérée lors de l'audit d'estimations complexes et significatives.

Échantillonnage

Les méthodes d'échantillonnage et la documentation s'y rapportant demeurent un sujet d'intérêt dans le cadre de l'inspection, car, souvent, les cabinets ne documentent pas si l'échantillonnage :

- Est représentatif de la population testée;
- Fournit des éléments probants suffisants à l'égard des assertions visées par le sondage.

Ainsi, la documentation ne démontre pas si la taille de l'échantillon permet de ramener le risque d'échantillonnage à un niveau raisonnable. Une méthode d'échantillonnage appropriée est essentielle pour réduire les risques liés à l'audit, surtout dans un contexte où l'auditeur ne s'appuie pas sur les contrôles. Le fait d'établir des tests en fonction du jugement professionnel ne dispense pas l'auditeur de documenter en quoi ces tests fournissent des éléments probants suffisants en fonction des caractéristiques de la population, du risque et du seuil de signification.

Également, dans certains cas, le choix de la population dont a été tiré l'échantillon ne permet pas de couvrir toutes les assertions visées par le sondage.

Informations produites par l'entité

Lorsque l'auditeur utilise des informations produites par l'entité sans obtenir au préalable des éléments probants sur l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations, il se fie implicitement aux systèmes qui ont généré l'information sans les avoir testés. Un rapport chronologique des comptes clients utilisé pour l'estimation de la provision pour mauvaises créances et un rapport sur le roulement des inventaires utilisé pour l'estimation de la provision pour dépréciation des stocks sont des exemples d'informations produites par l'entité fréquemment rencontrés en pratique.

CONSEILS PRATIQUES

Lors de la conception d'un sondage, l'auditeur doit prendre en considération le but de la procédure d'audit et les caractéristiques de la population dont sera tiré l'échantillon.

Par exemple, pour tester la réalité des produits, l'échantillon pourrait être sélectionné à partir d'un journal de ventes concilié au grand livre ou à partir du grand livre lui-même.

CONSEILS PRATIQUES

- À l'étape de la planification, envisager de répertorier tous les systèmes utilisés dans la production des états financiers et d'identifier les informations produites à partir de ces systèmes qui sont utilisées aux fins de l'audit.
- Documenter les éléments probants obtenus à l'égard de l'exactitude et de l'exhaustivité de ces informations.

Avant de s'appuyer sur un rapport ou sur une information provenant du système d'information de l'entité, le professionnel en exercice doit effectuer des procédures suffisantes et appropriées à l'égard de ceux-ci.

Missions de compilation

Les missions de compilation sont dans l'ensemble documentées conformément aux normes en vigueur. Néanmoins, lorsque des lacunes sont constatées à l'égard de ces missions, elles sont généralement liées à l'absence de dossier appuyant la provenance des chiffres présentés aux états financiers ou à des erreurs arithmétiques et de concordances importantes.

Par ailleurs, il est important de mentionner que l'arrivée de la nouvelle NCSC 4200, *Missions de compilation*, publiée en février 2020 dans le *Manuel de CPA Canada*, aura des incidences importantes sur la planification et l'exécution de ces missions ainsi que sur le libellé du rapport. Cette norme, en vigueur pour les compilations d'informations financières des périodes closes à compter du 14 décembre 2021, peut être appliquée de façon anticipée. Dans ce contexte, le comité d'inspection recommande aux professionnels en exercice de prendre connaissance des nouvelles normes et de suivre les cours de formation dès cette année pour évaluer les incidences de ces normes sur leur pratique.

L'application de la NOV-16, *Compilation de prévisions ou de projections financières*, est aussi source de difficultés en pratique, même si cette lacune a été moins fréquemment observée cette année. À ce sujet, il importe de préciser que la compilation de prévisions ou de projections financières est exclue du champ d'application de la NCSC 4200 et que, par conséquent, la NOV-16 continuera à s'appliquer à ce type de missions.

Norme canadienne de contrôle qualité

Le comité a constaté que certains professionnels en exercice ne se conforment pas à toutes les normes relatives au contrôle qualité. Les lacunes les plus fréquentes sont exposées ici.

Absence de revue périodique des processus de contrôle qualité et d'inspection cyclique

La NCCQ 1 exige que le processus de surveillance du système de contrôle qualité des cabinets en certification comprenne une inspection cyclique de missions achevées. La norme ne prescrit pas de façon précise la façon d'organiser ce cycle d'inspection, mais prévoit que la durée de

celui-ci devrait être adaptée en fonction de la clientèle du cabinet, et notamment des risques associés aux clients et à certaines missions spécifiques du cabinet.

À cet égard, le comité a continué de constater que :

- Certains cabinets n'ont pas procédé à une inspection cyclique depuis plus de quatre ans (cette constatation est fréquemment relevée pour les cabinets n'ayant pas pleinement satisfait aux exigences de l'inspection professionnelle);
- Aucun plan d'action n'est mis en place pour remédier aux lacunes relevées au cours de l'inspection cyclique;
- Les membres des équipes de mission ne sont pas informés des lacunes soulevées et des mesures à prendre.

Plus qu'un simple processus administratif, l'inspection cyclique constitue un outil de gestion de risque très utile pour les cabinets. Le comité encourage donc tous les membres à revoir ce processus important de leur système de contrôle qualité pour s'assurer qu'il est réalisé en temps opportun par des personnes compétentes et qu'il en découle des actions concrètes.

Absence de révision par un responsable du contrôle qualité (avant émission du rapport)

De façon générale, les cabinets recourent trop peu souvent à une revue de leurs dossiers par un responsable du contrôle qualité ou effectuent cette revue de manière trop superficielle. Une revue de contrôle qualité réalisée en temps opportun par une personne ayant les compétences et l'expérience appropriées peut aider l'équipe de mission à identifier adéquatement les risques, en plus de lui offrir un regard objectif sur la documentation du dossier et sur le caractère suffisant et approprié des éléments probants obtenus.

Absence de consultation sur des questions techniques complexes

Trop souvent, les lacunes constatées en inspection auraient pu être évitées si l'équipe de mission avait sollicité les conseils de personnes ayant des connaissances spécifiques sur le sujet. La consultation contribue à promouvoir la qualité et améliore l'application du jugement professionnel, notamment lorsqu'elle est réalisée auprès d'experts. Le service de références techniques de l'Ordre des CPA du Québec est également disponible pour fournir de l'assistance gratuite aux membres.

Des outils pour vous aider à exceller

Maintenir de hauts standards de qualité vous permet à la fois :

- D'optimiser l'expérience client;
- De réduire les risques d'ordre juridique et réputationnel;
- De faciliter la prospection de clientèle;
- De consolider le succès de votre cabinet.

Pour vous accompagner jour après jour dans la prestation de services de qualité, l'Ordre des CPA du Québec et CPA Canada mettent à votre disposition diverses ressources, parmi lesquelles des activités de formation, des outils, des guides et des modèles. En voici quelques-unes pour parfaire vos connaissances relatives aux lacunes relevées lors de la dernière période d'inspection.



RESSOURCES
GÉNÉRALES

ressources à votre disposition!

Demande de renseignements déontologiques

Vous avez des questions concernant le *Code de déontologie*? Vous avez besoin de conseils concernant une situation particulière? Faites appel à notre équipe. C'est simple et gratuit!

Service de références techniques de l'Ordre des CPA du Québec

Vous avez des questions concernant les normes de comptabilité et de certification du *Manuel de CPA Canada*? Nous pouvons vous aider! C'est facile et gratuit.

Vous cherchez une façon efficace de rester au fait des nouveautés et tendances? La page [Avis d'experts et ressources](#) du site de l'Ordre des CPA du Québec vous donne un accès rapide à des articles, modèles de rapport, mises à jour gouvernementales et bonnes pratiques. Explorez les

Le **Guide des missions d'examen (NCME 2400)** de CPA Canada est conçu pour aider les professionnels en exercice à réaliser des missions d'examen conformes à la NCME 2400, *Missions d'examen d'états financiers historiques*.

Le guide **Incidence sur les rapports de la NCME 2400** de CPA Canada vise à favoriser l'uniformité des rapports des professionnels en exercice en fournissant des indications à l'égard des circonstances qui surviennent couramment.



Le cours **Atelier pratique – Échantillonnage** offert par l'Ordre des CPA du Québec vous oriente vers les meilleures pratiques pour réaliser des procédures d'échantillonnage en audit et pour comprendre l'incidence de l'utilisation de sondages sur les composantes du risque d'audit.

Le bulletin **Cadre de contrôle de l'intégrité de l'information** de CPA Canada peut vous aider à évaluer et à documenter les contrôles d'intégrité de l'information de votre organisation.

Le guide **Outil d'aide à la mise en œuvre à l'intention des auditeurs : NCA 315 – Compréhension du contrôle interne de l'entité** de CPA Canada attire l'attention sur les pièges courants dans lesquels l'auditeur peut tomber lorsqu'il applique certaines exigences de la NCA 315 lors de l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne de l'entité.

Le bulletin **Outil de mise en œuvre à l'intention des auditeurs : Conception et mise en œuvre des tests des contrôles** de CPA Canada vous met en garde contre les pièges courants dans lesquels l'auditeur peut tomber lorsqu'il applique certaines exigences de la NCA 330, *Réponses de l'auditeur à l'évaluation des risques*, liées à la conception et à la mise en œuvre des tests des contrôles.

Le **Guide à l'intention des auditeurs – « Audit des organismes sans but lucratif : Évaluation des risques selon les Normes canadiennes d'audit »** de CPA Canada traite des questions clés susceptibles d'être soulevées lors de l'audit d'un OSBL relativement à l'application des normes sur l'évaluation des risques contenues dans les NCA.

Le bulletin **Alerte audit et certification sur la NCA 540 (révisée), Audit des estimations comptables et des informations y afférentes** de CPA Canada vous aide à mieux connaître les changements apportés à la NCA 540. Ces changements toucheront tous les auditeurs, peu importe le type ou la taille des entités dont ils audient les états financiers. La NCA révisée s'applique aux audits d'états financiers

des périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2019. [L’outil d’aide à la mise en œuvre](#) est une ressource indispensable pour vous aider à bien appliquer les nouvelles exigences.

L’[Outil d’aide à la mise en œuvre à l’intention des auditeurs : Technologies de l’information : Pourquoi les auditeurs devraient-ils s’y intéresser](#) traite des exigences de la Norme canadienne d’audit (NCA) 330 dans le contexte de la conception et de la mise en œuvre des tests de l’efficacité du fonctionnement des contrôles pertinents qui concernent les systèmes informatiques de l’entité.

À l’aide d’extraits d’un dossier modèle préparé selon les exigences de la nouvelle norme sur les missions de compilation, le cours [Dossier modèle en mission de compilation selon la nouvelle NCSC 4200](#) offert par l’Ordre des CPA du Québec présente les exigences de cette norme et son incidence sur la planification, la réalisation et la documentation d’une mission pour une entité fictive.

Les professionnels en exercice qui désirent connaître de manière plus générale les principales exigences de la nouvelle norme sont invités à suivre l’activité de formation d’une demi-journée [Missions de compilation – Étude de la nouvelle norme NCSC 4200](#).



Téléchargez le document [Normes comptables pour les entreprises à capital fermé \(NCECF\) : Guide sommaire sur les ressources](#) de CPA Canada pour consulter la liste exhaustive des ressources sur les NCECF de CPA Canada.

Le [Document d’information sur les NCECF : Comptabilisation des investissements \(chapitres 1591, 3051 et 3056\)](#) vous aidera à appliquer les chapitres 1591, 3051 et 3056.

Le [Guide sur les normes comptables pour les organismes sans but lucratif](#)

[canadiens](#) de CPA Canada vous aidera à déterminer si votre organisme est un OSBL du secteur privé ou sous contrôle d’un gouvernement, ce qui vous permettra d’appliquer les normes comptables appropriées.

Téléchargez le document [Normes internationales d’information financière \(IFRS\) : Guide sommaire sur les ressources](#) pour consulter la liste exhaustive des ressources sur les IFRS de CPA Canada.

Également, sur les pages [IFRS 9 Instruments financiers : Ressources externes](#), [IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients : Ressources externes](#) et [IFRS 16 Contrats de location : Ressources externes](#), CPA Canada a rassemblé une panoplie de ressources externes utiles pour vous aider à comprendre et à appliquer ces normes

Incidence des éléments constatés dans le cadre de l'inspection professionnelle

La détermination du résultat de l'inspection professionnelle et le choix des mesures correctives imposées, le cas échéant, reposent sur l'évaluation de la gravité des éléments constatés, compte tenu de leur incidence sur les états financiers ou sur la qualité du travail effectué.

- Un cabinet est considéré avoir pleinement satisfait aux exigences de l'inspection professionnelle lorsque les éléments constatés n'ont pas ou ne pourraient pas avoir un impact important sur les états financiers. Dans ce cas, aucun plan d'action ou autre mesure de suivi n'est nécessaire. Le cabinet poursuivra son cycle d'inspection régulier à moins que des changements importants ne surviennent dans son organisation ou dans son portefeuille de clients.
- Dans d'autres cas, le comité peut conclure que le cabinet doit prendre des mesures déterminées pour satisfaire aux exigences du programme d'inspection professionnelle pour le cycle en cours. Généralement, le cabinet devra alors soumettre un plan d'action ainsi que le calendrier projeté pour la mise en œuvre des actions afin de corriger les éléments constatés au rapport d'inspection professionnelle. Les associés du cabinet peuvent aussi devoir s'engager à suivre un ou des cours de perfectionnement.

Le comité a décidé de faire un suivi plus rigoureux à l'égard de certaines composantes des plans d'action, répondant à des problèmes particuliers soulevés lors de l'inspection. Par exemple, lorsqu'une erreur significative dans les états financiers est notée, le cabinet devra prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation, soit en rappelant son rapport ou en demandant au client de retraiter les états financiers. Les mesures ainsi prises par le cabinet feront l'objet d'un suivi post inspection, ce qui occasionnera des frais additionnels pour le cabinet.

- Un cabinet est considéré n'avoir pas satisfait aux exigences du programme d'inspection professionnelle pour le cycle en cours lorsque des lacunes importantes sont constatées dans la comptabilisation de certaines transactions ou encore que des procédures clés n'ont pas été effectuées adéquatement ou complètement dans un ou plusieurs mandats. De telles situations nécessiteront des mesures de suivi plus importantes, prenant généralement la forme d'un stage de perfectionnement, d'une réinspection de mandats présentant des problématiques similaires ou d'une réinspection complète du cabinet.

Des questions?

Pour en savoir plus sur le processus d'inspection, les critères d'évaluation du programme et les mesures correctives et accéder aux outils et au matériel de référence, visitez la section [Inspection professionnelle](#) du site Web de l'Ordre.

Pour toute autre question, communiquez avec l'équipe de l'inspection professionnelle par téléphone au 514 288-3256, poste 2565, ou sans frais au 1 800 363-4688 ou par courriel à inspection@cpaquebec.ca.